

PROCES-VERBAL DU COMPTE-RENDU
DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2020

L'An deux mil vingt, le 25 mai à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, Légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Michel JAUBLEAU, le Maire de la commune de CAVIGNAC

Date de convocation du Conseil : le 19/05/2020

Nombre de conseillers en exercice : 19 Nombre de présents : 19 Nombre de votants : 19

Présents : Mme Foucher, Coureaud, Pastureau, Branco, Fabich, Gault, Garcia, Larsonneur, Payet, MM. Charrier, Jaubleau, Chaulet, Bussy, Didier, Lasserre, Legrel, Malapeyre, Moïoli, Roussel.

Absents :

Secrétaire de Séance : Mme Coureaud

1- Election du Maire

M. Jaubleau Maire de Cavignac et doyen de l'assemblée, fait l'appel et installe le conseil municipal issu du scrutin du 15 mars 2020.

Il propose que la séance se tienne à huis clos. Le conseil accepte à l'unanimité le huis clos. Puis il fait un discours de présentation aux élus de l'assemblée et engage la procédure pour l'élection du nouveau maire de Cavignac. Pour ce faire, il propose de nommer deux assesseurs pour l'organisation de l'élection du maire à savoir la benjamine de l'assemblée Mme Fabich et l'ainé (après lui), M. Chaulet.

M. Guillaume Charrier se porte candidat et dépose ses bulletins sur la table à côté de l'urne, pas d'autre candidat ne se manifeste. Les élus sont appelés à voter à bulletin secret.

Résultat du vote :

19 votes exprimés, 19 votes pour M. Guillaume CHARRIER.

M. Charrier est aussitôt installé et prend la présidence de l'assemblée pour la suite des délibérations.

M. Jaubleau lui remet l'écharpe tricolore de Maire

M. Charrier fait un discours et adresse ses remerciements à M. Jaubleau et ses encouragements à toute l'équipe d'élus.

M. Charrier, Maire de Cavignac donne lecture de la charte d'élu local conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

2- Fixation du nombre d'Adjoints et modalité de l'élection des adjoints

M. Charrier, Maire de Cavignac, propose de fixer à 5 le nombre d'adjoints et propose la liste suivante :

1^{ère} adjointe Mme Foucher

2^{ème} adjoint M. Jaubleau

3^{ème} adjointe Mme Coureaud

4^{ème} adjoint M. Chaulet

5^{ème} adjointe Mme Pastureau

Il constate qu'il n'y a pas d'autres listes d'adjoints candidates.

3- Election des Adjoints

Les élus sont appelés à voter à bulletin secret.

Résultat du vote :

19 votes exprimés, 19 votes pour la liste S. Foucher

4- Fixation des indemnités du Maire et des Adjoints

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,
- Vu le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017
- Vu l'élection du maire et des adjoints ;

ELUS	DELEGATIONS ENVISAGEES
1 ^{ère} adjointe Mme FOUCHER	Ressources humaines, Affaires scolaires et périscolaires, Animation Enfance Jeunesse, Culture et Communication
2 ^{ème} adjoint M. JAUBLEAU	Voirie et Réseaux, Finances, Cimetière, Domaine Yves Courpon
3 ^{ème} adjointe Mme COUREAUD	Aménagement du territoire, Urbanisme, Développement économique, Vie locale
4 ^{ème} adjoint M. CHAULET	Bâtiments Municipaux, Sécurité des Etablissements recevant du Public, Signalétique et Mobilier urbain
5 ^{ème} adjointe Mme PASTUREAU	Aide et action sociale, CCAS, animations socio-culturelles

Il est proposé de fixer à compter du 25 mai 2020 le taux des indemnités de fonction versées au Maire et aux Adjoints comme suit :

- Indemnité du Maire : 51,6 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- Indemnité des 5 Adjoints : 16% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

De fixer à compter du 25 mai 2020 le taux des indemnités de fonction versées au Maire et aux Adjoints et aux conseillers délégués comme suit :

- Indemnité du Maire : 51,6 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- Indemnité des Adjoints : 16% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

QUESTIONS DIVERSES :

- M. Roussel demande quand les commissions seront établies. Mme Foucher lui répond qu'un tableau sera envoyé aux élus dès demain 26 mai. Il demande si une réunion de travail aura lieu avant les élections au Conseil communautaire. M. Jaubleau lui répond que la CCLNG avertira les élus communautaires.
- M. Bussy demande si les prochains conseils municipaux se tiendront à la salle polyvalente. A priori jusqu' à la fin

de l'urgence sanitaire fixé par décret au 11 juillet 2020.

- M. Legrel demande si la prochaine séance se tiendra à huis clos. A priori non, un calcul de superficie de la salle pourra permettre la réception du public et de la presse.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h30.

La Secrétaire de séance

Dominique COUREAUD

Le Maire

Guillaume CHARRIER